



COMMUNE DE RENNAZ

Conseil général

Procès-verbal no 09 de la législature 2021-2026 de la séance ordinaire du Conseil général de la Commune de Rennaz

du jeudi 7 décembre 2023 à 20h00
A « L'arennaz », collège de Rennaz

Présidence : M. Yvan Burnier, Président

Sont présents : A l'appel :
25 membres présents sur 31 conseillères et conseillers

Mme Muriel Ferrara, Syndique, MM. Gérald Dumusc, Fabio Lecci et Pierre Henri Légeret, Municipaux.

Ordre du jour

1. Appel
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal no 08 du 21 juin 2023
4. Admissions – démissions
5. Communications du bureau
6. Communications municipales
7. Préavis no 20 / 2021 – 2026 : constitution d'une servitude d'usage de places de parc à titre onéreux entre la Commune de Rennaz, l'Hôpital Riviera-Chablais, Santé Rennaz SA et la Fondation de Nant
8. Préavis no 21 / 2021 – 2026 : budget 2024
9. Rapports des délégations et représentations
10. Nomination à la Commission de recours en matière d'impôts et d'informatique
11. Divers et propositions individuelles

M. Yvan Burnier, Président ouvre la séance en saluant l'Assemblée, Mme Muriel Ferrara, Syndique, les membres de la Municipalité, ainsi que la boursière Mme Christine von Siebenthal et remercie chacun pour sa présence.

Mme Carine Boulard est excusée.

Le Président prie l'Assemblée de bien vouloir se lever lors d'interventions, de se présenter par son nom et son prénom et de parler haut et fort.

Le Président rappelle à l'Assemblée que la séance est enregistrée.

1. Appel

La Secrétaire fait l'appel : 25 conseillères et conseillers sont présents avec le Président.

Se sont excusés : Mmes Ruby Bakshi Khurdi, Catherine Fankhauser, Geertruida Maria (Thérèse) Raja, Suzana Tileva, MM. Christian Chatelan et Christophe Roumier.

Le quorum étant atteint, le Président déclare la séance ouverte.

Après l'appel, l'Assemblée se compose de 25 membres avec le Président, soit 24 votes à main levée et 25 votes à bulletin secret.

2. Adoption de l'ordre du jour

Un nouveau point est rajouté à l'ordre du jour au point 10 : « Nomination à la Commission de recours en matière d'impôt et d'informatique ». « Divers et proposition individuelles » devient le point 11.

Le nouvel ordre du jour se présente comme suit :

1. Appel
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal no 08 du 21 juin 2023
4. Admissions – démissions
5. Communications du bureau
6. Communications municipales
7. Préavis no 20 / 2021 – 2026 : constitution d'une servitude d'usage de places de parc à titre onéreux entre la Commune de Rennaz, l'Hôpital Riviera-Chablais, Santé Rennaz SA et la Fondation de Nant
8. Préavis no 21 / 2021 – 2026 : budget 2024
9. Rapports des délégations et représentations
10. Nomination à la Commission de recours en matière d'impôts et d'informatique
11. Divers et propositions individuelles

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité, tel que modifié.

3. Adoption du procès-verbal no 08 du 21 juin 2023

Le procès-verbal est adopté par 23 oui, 0 non et 2 abstentions, tel que présenté.

Le Président remercie la Secrétaire pour la rédaction du procès-verbal.

4. Admissions – démissions

L'Assemblée prend note de la démission de M. Patrice Dumusc au 31 décembre 2023.

Nous avons une admission : M. Yann Accart.

Le Président passe à l'assermentation de la personne présente, qui prête serment selon l'art. 4 du Règlement du Conseil général.

L'Assemblée est maintenant composée de 26 membres avec le Président, soit 25 votes à main levée et 26 votes à bulletin secret.

5. Communications du bureau

Le Président communique plusieurs informations.

➤ Rencontre avec les Présidents des Conseils du district d'Aigle :

Le Président a été convié par le Préfet pour une séance le 17 octobre 2023 afin de faire connaissance. Ce fut un agréable moment où chacun a pu échanger sur certaines problématiques rencontrées entre les délibérants et les exécutifs. Le Préfet a également donné les dernières recommandations en vue des élections fédérales.

➤ Visite du Préfet, M. Régis Joly :

Le contrôle annuel du Préfet a eu lieu le mercredi 15 novembre 2023 pour vérifier l'organisation du Conseil général. M. Régis Joly a trouvé tous les documents demandés et a précisé que ceux-ci étaient en ordre et conformes.

➤ *Prochaines séances du Conseil général pour l'année 2024 :*

D'entente entre la Municipalité et le bureau du Conseil général, les dates suivantes ont été retenues pour l'année 2024. Un document récapitulatif a été distribué en même temps que les préavis. Au verso se trouvent les échéances des dépôts et des envois pour les convocations et les rapports.

Séances 2024

- Jeudi 8 février 2024
- Jeudi 14 mars 2024
- Jeudi 18 avril 2024
- Jeudi 16 mai 2024
- Jeudi 13 juin 2024 Préavis sur le rapport de gestion et les comptes 2023
- Jeudi 12 septembre 2024
- Jeudi 10 octobre 2024
- Jeudi 14 novembre 2024
- Jeudi 12 décembre 2024 Préavis sur le budget 2025

Sortie de fin d'année législative

- Samedi 25 mai 2024

➤ *Départ de notre huissier, M. Patrice Dumusc :*

La Président remercie M. Patrice Dumusc pour ses 50 ans de bons et loyaux services auprès du Conseil général et de la Commune. Il lui souhaite le meilleur pour sa « retraite » bien méritée.

6. Communications municipales

Mme Carine Boulard, Municipale

- *Excusée.*

M. Pierre Henri Légeret, Municipal

- *Cimetière :*

La plaque des noms des défunts au jardin du souvenir est complète. Un devis a été demandé à la marbrerie pour le rajout d'une nouvelle.

Une mise à jour du plan du cimetière, incluant le répertoriage des noms des défunts, est en cours de préparation. Les tombes situées dans la partie gauche posent davantage de problèmes en raison de leur vétusté.

- *ORPC - Organisation Régionale de Protection Civile :*

Une nouvelle organisation sur le plan cantonal est en cours. Pour l'année 2024, le montant prévu par habitant est de CHF 18.44.

- *Police :*

Selon le dernier rapport de la police, Rennaz est une commune calme. Les événements répertoriés par la police ne concernent pas des infractions graves.

- *SDIS du Haut-Lac :*

Le coût par habitant est de CHF 33,80, ce qui représente une augmentation de six francs par rapport à l'année précédente. La solde versée aux pompiers lors des interventions a été revalorisée.

70 interventions ont été répertoriées pour les trois derniers mois.

- *Les gens du voyage :*

M. Pierre Henri Légeret a reçu un courrier important du Conseil d'État concernant la recherche de terrains pour accueillir les gens du voyage.

Pour l'aire de Rennaz, il n'y a pas de changement : les 42 places d'accueil prévues restent inchangées.

Il adresse à tous ses meilleurs vœux pour les Fêtes de fin d'année.

M. Gérald Dumusc, Municipal

➤ *Route de la traversée du village :*

Les travaux de la route du village sont désormais terminés, avec la dernière touche florale apportée cette semaine. Il espère pouvoir transmettre les coûts définitifs du projet lors du premier Conseil général de l'année prochaine.

Les radars pédagogiques seront activés après le retrait des décorations de Noël, afin d'éviter toute interférence

➤ *Projet du nouveau bâtiment de voirie :*

Le dossier progresse en étroite collaboration avec l'architecte, la voirie et la Municipalité. Comme expliqué précédemment, plusieurs contraintes doivent être prises en compte dans l'élaboration du projet : la fosse de rétention des eaux usées, l'armoire de Romande Energie, et surtout les limites des constructions qui doivent impérativement respecter le plan d'alignement de l'autoroute. Ces dernières doivent conserver leur superficie et aucune dérogation ne sera possible, étant donné que les services de l'autoroute sont tenus de traiter les eaux en cas de pollution.

➤ *Les employés de la voirie :*

Suite au départ de M. Laurent Krenger, la Municipalité a recruté M. Grégory Misselier à partir du 1er décembre.

Pendant plusieurs mois, M. Nicolas Borloz s'est retrouvé seul. Pour pallier à cette situation, des entreprises privées ont été sollicitées pour certains travaux, en contrepartie du salaire économisé. Elles ont notamment assuré l'entretien du cimetière, de l'allée le long de l'autoroute, du giratoire du Pré-de-la-Croix, ont procédé à la mise en place des décorations de Noël, et ont récemment effectué la plantation hivernale sur l'ensemble des bacs du village

➤ *Nouveau giratoire du Pré-de-la-Croix :*

De la même manière que la Coop a financé les arrêts de bus en raison de leurs emplacements le long de la route, la Municipalité a exprimé le souhait de créer un giratoire à l'intersection de la route du Pré-de-la-Croix et de celle menant vers la Jonnaire, à la limite de la commune de Noville. Bien que ce soit la commune qui soumette le projet de giratoire à l'enquête, en collaboration avec Noville, c'est la Coop qui en assume le financement. La Commune participera à l'éclairage du giratoire et à celui de l'aide à traverser pour les piétons.

M. Gérald Dumusc souhaite à tous de belles Fêtes de fin d'année.

M. Fabio Lecci, Municipal

➤ Rien à signaler.

Il souhaite de bonnes Fêtes de fin d'année à chacun.

Mme Muriel Ferrara, Syndique

➤ *Nouvelle loi cantonale pour l'abattage des arbres :*

En l'absence de Mme Carine Boulard, la Syndique transmet une information concernant ses dicastères.

Depuis le 1er janvier 2023, une nouvelle loi est entrée en vigueur : la loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager. Le règlement d'application de cette loi est en cours de réalisation. Elle englobe la protection de tout le patrimoine arboricole, y compris les arbres fruitiers et les haies composées de plusieurs essences. Tout abattage d'arbres doit être soumis à l'approbation de la Municipalité. Cette demande est soumise à une enquête publique d'une durée de 30 jours et doit être publiée dans le journal de la FAO. Si un arbre est classé comme remarquable, il doit également être soumis à l'avis préalable de la Direction générale de l'environnement (DGE). En cas d'abattage, une plantation compensatoire est exigée. Si cela n'est pas possible, une taxe remplace la plantation.

Les communes sont tenues de recenser les arbres remarquables conformément à l'article 3, alinéa 9. Un cours est organisé pour répondre à cette tâche complexe. Pour qu'un arbre soit classé dans cette catégorie, plusieurs critères doivent être pris en compte, tels que son espèce, sa circonférence et son emplacement. Par exemple, le « Vieux Séquoia » près de l'hôpital est classé dans cette catégorie. Dans ce cas, la décision d'autoriser l'abattage revient au Canton. Cependant, il est possible de demander un subside cantonal pour l'entretien ou l'élagage.

Le règlement communal devra également être révisé. La Municipalité attend une nouvelle version lorsque le règlement d'application entrera en vigueur.

La syndique souligne que cette procédure entraîne un certain coût pour pouvoir appliquer cette loi.

➤ *SAF Les Cornettes :*

Après 4 ans, la Municipalité a enfin reçu une réponse du Canton quant au traitement du dossier des Cornettes. Il a reconnu qu'un syndicat d'amélioration foncier obligatoire devra être créé. La Municipalité a dû se prononcer sur ce dossier, ce qui a été fait en posant un certain nombre de questions.

➤ *PACom (plan d'affectation communal) :*

Le PACom, plan d'affectation communal, progresse plus lentement que prévu. La Municipalité espérait pouvoir le soumettre à l'enquête cette année encore, cependant, les problèmes liés aux routes de la Jonnaire se révèlent être plus complexes qu'elle ne l'avait anticipé.

➤ *COORIDAT (Coordination intercommunale pour le développement et l'aménagement du territoire) :*

Dans le cadre de la COORIDAT, le bureau Navitas Consilium a été mandaté pour l'élaboration d'une planification énergétique territoriale pour les communes du Haut-Lac, conformément aux exigences du Canton en vue d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2050.

➤ *Point de rencontre d'urgence (PRU) :*

Suite à la pandémie et aux inquiétudes concernant l'approvisionnement énergétique en raison du conflit entre la Russie et l'Ukraine, la Municipalité a mis en place un PRU. Ce dispositif consiste en une antenne sur la commune, prête à être activée en cas de catastrophe ou de situation d'urgence. Son objectif est de permettre à la population d'une zone menacée ou sinistrée de se rendre dans un lieu préétabli et proche, où elle pourra trouver les informations et l'aide nécessaires. Le PRU est géré par le personnel communal, des bénévoles ou des entreprises spécialisées mandatées par les autorités communales.

Les fonctions principales d'un PRU sont les suivantes :

- Il sert de premier refuge pour la population, offrant un lieu polyvalent pour accueillir les personnes touchées en cas d'événement (ACCUEIL).
- Il facilite l'échange d'informations entre les autorités et la population (INFORMATION).
- Il garantit à la population l'accès aux services d'urgence lorsque les moyens ordinaires de télécommunication ne sont plus opérationnels (COMMUNICATION).
- Il peut distribuer des fournitures de première nécessité telles que de l'eau potable, de la nourriture, un hébergement d'urgence, etc. (ASSISTANCE).
- Il peut servir de point de rassemblement pour évacuer la population d'une zone fortement sinistrée (EVACUATION).

Une signalisation représentant un pictogramme avec trois bonhommes sera affichée sur les murs du collège pour indiquer l'emplacement de ce point de rencontre.

➤ *Accord entre l'UCV et Airbnb :*

Un accord a été conclu entre l'UCV (Union des communes vaudoises) et Airbnb dans le but de simplifier la collecte des taxes de séjour provenant des nuitées effectuées dans les communes vaudoises. Désormais, l'UCV agira en tant qu'intermédiaire et sera responsable de redistribuer les montants aux communes concernées.

Votre Municipalité a donné son accord pour participer à ce projet dès juin 2024. Un nouveau règlement sur la taxe de séjour vous sera présenté l'année prochaine.

7. Préavis no 20 / 2021 – 2026 : constitution d'une servitude d'usage de places de parc à titre onéreux entre la Commune de Rennaz, l'Hôpital Riviera-Chablais, Santé Rennaz SA et la Fondation de Nant

La lecture du rapport est entendue par l'Assemblée, rapporteur Mme Stéphanie Luneau. Une copie du rapport a été distribuée par courrier ou par e-mail 5 jours avant la séance.

La Présidente ouvre la discussion.

La Municipalité est consciente de la complexité du sujet. Mme Muriel Ferrara précise qu'une aide a été demandée à un notaire et au Préfet afin que la rédaction du préavis soit juridiquement correcte. Pour en simplifier la compréhension, elle utilise une comparaison afin d'imager ses propos. Elle compare la situation à celle d'un locataire souhaitant sous-louer son logement. Dans cet exemple, la commune est propriétaire, l'hôpital est le locataire qui souhaite sous-louer des emplacements à l'espace santé, ce qui ne peut se faire qu'avec l'accord de la Commune. La demande doit être présentée devant le Conseil général, car le montant à encaisser dépasse la compétence municipale de CHF 50'000.--.

En réponse à Mme Sarah Bernet, qui souhaite savoir si des bénéfices sont réalisés sur cette location, Mme Muriel Ferrara explique que la Commune est concernée uniquement par la parcelle n°175. L'hôpital loue un ensemble de places qui dépasse cette parcelle. La Municipalité n'a pas connaissance des détails de cette location.

M. Dominique Weber s'interroge sur deux aspects. Il ne comprend pas pourquoi l'HRC ne met pas suffisamment de places de parc à disposition de son personnel, qui est dispersé à travers le village et ses environs. Il se demande pourquoi l'hôpital souhaite se séparer de places de parc pour les louer à une autre entité et est choqué par cette pratique. Il trouve anormal que l'hôpital tire un profit de cette sous-location et n'assume pas ses responsabilités, d'autant plus qu'elle représente le Canton. De plus, il ne voit pas vraiment l'avantage de passer par l'Espace Santé. Pourquoi les diverses entités ne peuvent-elles pas louer directement auprès de l'hôpital ?

La boursière explique que ces places de parc sont déjà attribuées aux différentes entités de l'Espace Santé, qui les louent directement à l'hôpital. Cependant, l'Espace Santé souhaite prendre en charge la gestion de ces locations de places.

M. Gérald Dumusc apporte un complément de réponse. Lors de l'enquête publique pour l'hôpital, un certain nombre de places de stationnement, environ 270, ont été attribuées pour les visiteurs. Par la suite, l'Espace Santé a été construit. Le Canton a alors autorisé la création de places de stationnement supplémentaires pour cette nouvelle construction. Si l'Espace Santé n'avait pas été construit, ces nouvelles places de stationnement n'auraient pas existé. Elles ont été attribuées spécifiquement pour son développement. L'Espace Santé doit les louer à l'hôpital, puisque le terrain est loué à la commune.

M. Olivier Pautrel s'interroge, à la lecture de ce texte, s'il y a une seule raison de refuser. Il trouve que tout le monde y gagne. Suite à l'explication de la Syndique, il suggère que pour un prochain texte aussi complexe que celui-ci, la même méthode de présentation imagée - qui en facilite la compréhension - soit utilisée.

La parole n'étant plus demandée, il est passé au vote des conclusions du préavis.

Le Conseil général de Rennaz

- **vu** le préavis municipal no 20 / 2021-2026 ;
- **ouï** le rapport de la Commission de gestion et des finances ;
- **considérant** que celui-ci a été porté à l'ordre du jour,

Décide :

- d'autoriser la Municipalité à octroyer une servitude foncière d'usage de places de parc sur la parcelle 175 de la Commune de Rennaz, elle-même déjà grevée d'une servitude de superficie (parcelle 584) en faveur de l'Hôpital Riviera-Chablais, en faveur de Santé Rennaz SA et de la Fondation de Nant.

Après lecture, les conclusions du préavis sont acceptées à main levée par **22 oui, 1 non et 3 abstentions et telles que présentées.**

8. Préavis no 21 / 2021 – 2026 : budget 2024

La lecture du rapport de la Commission de gestion et des finances est entendue par l'Assemblée, rapporteur Mme Nicole Cosandey. Une copie des rapports a été distribuée par courrier ou par e-mail 5 jours avant la séance.

Le Président passe en revue le budget position après position. Il invite chacun à prendre la parole lors de questions, au point nommé.

Point : 352.314.3 - Aménagement abri du bus

En réponse à Mme Brigitte Sculati, M. Gérald Dumusc explique que cela concerne les abris de bus situés à la place de rebroussement. Le montant prévu est destiné à améliorer cet espace en ajoutant des bancs et probablement un arbre pour anticiper les étés caniculaires, ainsi que pour les éventuelles déprédations.

Point : 61.308 – Personnel intérimaire facturé par des tiers

En réponse à M. Olivier Pautrel, Mme Muriel Ferrara explique qu'il n'est pas évident de trouver un ASP (assistant de sécurité publique) déjà formé. Elle mentionne que la commune de Villeneuve rencontre également des difficultés à trouver un candidat. Une discussion doit être relancée pour explorer des propositions avec les communes de Roche et Chessel. L'idée serait de créer une association intercommunale de police, bien que la procédure soit complexe.

Actuellement, les avis d'infraction sont rédigés par les employés de l'administration et de la voirie, qui ont suivi une formation pour être préposés RLVCR (règlement d'application de la loi vaudoise sur la circulation routière). Un montant d'environ CHF 8'000.-- a été encaissé pour les infractions liées à ce règlement.

Point :72.351 - Prévoyance sociale

M. Dominique Weber relève que ce chiffre est astronomique. Il souhaite avoir une présentation de l'ARASAPE (Association régionale d'action sociale district d'Aigle et Pays-d'Enhaut) afin de mieux comprendre son organisation.

Mme Muriel Ferrara répond que ce chiffre est déterminé par la péréquation. Le système péréquatif vaudois est un mécanisme de solidarité entre les communes, basé sur un certain nombre de principes, qui permet de redistribuer des ressources financières (péréquation directe) et de financer la facture sociale, aussi appelée participation à la cohésion sociale (péréquation indirecte). Une réforme de ce système est en cours. Des explications détaillées sont disponibles sur le site Internet de l'État de Vaud.

M. Fabio Lecci apporte un complément d'information. Il explique qu'il ne faut pas confondre ce chiffre avec celui de l'ARASAPE, qui concerne l'accueil de jour des enfants de notre région et qui est subventionné par les communes du district. Le montant concernant l'ARASAPE se trouve au point 73.365 - Subventions diverses.

Plan d'investissement

En réponse à M. Dominique Weber concernant le plan d'affectation Rennaz-Nord, Mme Muriel Ferrara explique que la Municipalité souhaite réaliser une étude de faisabilité pour un plan d'affectation de cette partie du village. Cela inclut le centre Coop, le restaurant McDonald's, le bâtiment abritant Denner et Hamilton Automobile, le secteur du garage Weber, ainsi que le bâtiment situé à la route des Maillez et un terrain appartenant à la commune de Montreux. Elle souhaite que les coûts de cette étude soient pris en charge par les propriétaires concernés. Elle soulève également que le Canton vise un zonage dévolu à des activités du secteur *secondaire* au maximum.

Concernant l'église, M. Gérald Dumusc confirme que l'édifice de 1902 prend de l'âge. L'idée est de faire une étude de la situation et d'entreprendre les rénovations nécessaires afin de préserver ce bâtiment communal qui est très apprécié pour sa beauté. Il n'est pas protégé au niveau cantonal.

M. Dominique Weber demande des informations concernant le changement de système d'exploitation informatique. Mme Christine von Siebenthal répond que c'est en lien avec le nouveau plan comptable pour la mise en place de MCH2. Les frais engagés concernent à la fois l'informatique et la formation. Vaud est le dernier canton qui doit faire ce changement. La société Ofisa, notre fournisseur habituel, a participé à la mise en place de ce nouveau système sur le canton de Fribourg. Elle possède donc une expérience significative dans ce domaine.

La parole n'étant plus demandée, il est passé au vote des conclusions du préavis.

Le Conseil général de Rennaz

- **vu** le préavis municipal no 21 / 2021-2026 ;
- **ouï** le rapport de la Commission de gestion et des finances ;
- **considérant** que celui-ci a été porté à l'ordre du jour,

Décide :

- d'approuver le budget de fonctionnement pour l'année 2024, qui présente les résultats suivants :

Charges	CHF	5'041'070.00
Revenus	CHF	4'773'238.00
Résultat (perte présumée)	CHF	267'832.00

Après lecture, les conclusions du préavis sont acceptées **à main levée à l'unanimité, telles que présentées.**

Mme Muriel Ferrara remercie l'Assemblée pour sa confiance. La Municipalité préfère être prudente plutôt que de présenter un budget gonflé.

9. Rapports des délégations et représentations

Le Président rappelle que selon l'article 105 du règlement du Conseil général, les représentants des délégations et représentations sont tenus de faire régulièrement un rapport au Conseil général au sujet de leurs activités, mais au moins une fois l'an.

Le rapport suivant est présenté. Une copie du rapport a été distribuée par courrier ou par e-mail avant la séance.

ASPIHL - Association scolaire et parascolaire intercommunale du Haut-Lac :

La lecture du rapport est entendue par l'Assemblée, faite par le délégué, M. Dominique Weber, qui est également le Président du Conseil intercommunal.

10. Nomination à la Commission de recours en matière d'impôts et d'informatique

En remplacement de M. Patrice Dumusc, suppléant, la Commission propose Mme Sheen Khurdi, qui accepte.

L'Assemblée approuve la proposition à main levée par 25 oui, 0 non et 1 abstention.

La Commission se compose maintenant de :

1er membre :	M. Sunil Khurdi
Membre :	M. Christian Chatelan
Membre :	Mme Jessica Riedi-Savoyen
Suppléante :	Mme Sheen Khurdi

11. Divers et propositions individuelles

Commission de Recours en matière d'impôts et d'informatique, M. Sunil Khurdi

Au cours de l'année 2023, la Commission a reçu quatre oppositions individuelles et une opposition combinée de plusieurs personnes pour le cas des déchets « entreprise ». Elle s'est réunie à trois reprises pour traiter les oppositions et les opposants ont également été convoqués pour une audition relative à leur cas.

Pour certains cas, la Commission a aussi pris l'avis de Maître Haldy et tient à le remercier pour ses conseils juridiques. Elle remercie aussi Mme Muriel Ferrara pour sa présence à certaines réunions, ainsi que Mme Carole Guérin pour son soutien.

En conclusion, certains ont payé les factures et certains ont été exonérés, car ils ont prouvé qu'ils paient la taxe déchets dans une autre commune en tant qu'entreprise ou indépendant.

Place multisports, Mme Cosandey Nicole

Mme Nicole Cosandey demande si l'installation d'une table, d'un banc et la plantation d'un arbre seraient possibles.

M. Gérald Dumusc confirme qu'il y a un besoin d'endroits ombragés. Il s'engage à répondre à cette demande. En ce qui concerne le "pump truck", il envisage, en collaboration avec le Montreux-Rennaz Cyclisme, de trouver un sponsor pour pouvoir financer cette initiative, comme cela se fait dans d'autres endroits. Il est également important de coordonner ces actions avec les communes voisines.

Radars pédagogiques, M. Olivier Pautrel

En réponse à M. Olivier Pautrel, M. Gérald Dumusc explique que les radars pédagogiques visent à sensibiliser les conducteurs à leur vitesse en affichant un sourire ou une grimace en fonction de leur respect ou de leur dépassement de la limite de vitesse.

Les données recueillies sur les passages des véhicules seront transmises à la gendarmerie afin de les aider à décider de l'installation éventuelle de radars pour surveiller les infractions.

Route du village, M. Olivier Pautrel

Pour répondre à M. Olivier Pautrel concernant les passages piétons, M. Gérald Dumusc a clarifié la politique de circulation dans la zone à 30 km/h, affirmant que les piétons ont la priorité et peuvent traverser où ils le souhaitent. En conséquence, la Municipalité a pris la décision de ne pas tracer de passages piétons après la rénovation de la traversée du village.

Pistes cyclables en création, M. Oliver Pautrel

M. Gérard Dumusc a répondu à la question des pistes cyclables à M. Olivier Pautrel. Il mentionne que le Canton impose un certain nombre d'itinéraires structurants pour permettre aux cyclistes de se déplacer en toute sécurité et rapidement d'un point à un autre. Ces itinéraires peuvent comprendre des aménagements spécifiques sur les routes cantonales ainsi que des itinéraires secondaires à travers la campagne agricole.

Dans le cadre de la COORIDAT, les municipalités ont proposé d'utiliser entre Villeneuve et Aigle un espace le long de la voie ferrée pour créer une piste cyclable. Le Canton a accepté cette proposition, mais il est prévu que le financement soit en partie pris en charge par les communes. De plus, elles seront responsables de son entretien. Bien que les négociations soient toujours en cours, les plans sont déjà dessinés, ce qui montre une avancée dans le projet.

Places de parc au cimetière, Mme Nicole Cosandey

Mme Nicole Cosandey a soulevé la question des places de stationnement au cimetière, soulignant que celles-ci sont utilisées incorrectement par des promeneurs. Elle suggère d'installer des panneaux pour clarifier l'utilisation de ces places.

M. Gérard Dumusc a pris en compte cette préoccupation et est d'accord sur la nécessité de prendre des mesures. Il est important que les places de stationnement au cimetière soient disponibles pour les visiteurs du cimetière. La mise en place de la signalisation appropriée peut contribuer à améliorer la gestion du lieu.

Téléthon 2023, le Président

Les JSP (Jeunes Sapeurs-Pompiers) participent à la collecte pour le Téléthon, le samedi 9 décembre. Ils mettront en place un stand au Centre Coop de Rennaz et au magasin Hornbach pour collecter des fonds en soutien à cette cause.

Commission d'animations

La Municipalité rappelle que la distribution des sapins de Noël a lieu ce samedi 9 décembre avec la venue du Père Noël.

Départ de notre huissier M. Patrice Dumusc, Mme Muriel Ferrara

La Syndique s'exprime :

"Il me revient le privilège de te remercier, Patrice, pour toutes ces années durant lesquelles tu as œuvré pour le bien communal. Pendant 50 ans, tu as fait partie du Conseil général, tu en as vu défilé des syndics et des municipaux. Tu as également participé à bien des débats et surtout à des grandes décisions qui ont changé ou auraient pu changer la face du village. S'il y a un évènement qui me revient à l'esprit, c'est la votation pour le plan d'affectation des Cornettes. Depuis 1983, tu es devenu l'emblème du village en acceptant d'être notre huissier. Tu es celui qui portait fièrement le drapeau de Rennaz.

Je te remercie, Patrice, pour ton dévouement, ta gentillesse et ta disponibilité. Nous ne pouvons que comprendre ta décision, non sans la regretter, car tu es l'âme de ce village, de ce Conseil général."

M. Patrice Dumusc est ovationné par l'Assemblée.

Mme Muriel Ferrara souhaite à l'Assemblée un joyeux Noël et tous ses meilleurs vœux pour la nouvelle année.

M. Yvan Burnier informe l'Assemblée que la date de la prochaine séance n'a pas encore été confirmée. Il remercie l'Assemblée et souhaite à chacun de bonnes Fêtes de fin d'année.

La parole n'étant plus demandée, le Président lève la séance à 21h50 et invite l'Assemblée à partager le verre de l'amitié.

Au nom du Conseil général


Le Président
Yvan Burnier


La Secrétaire
Valérie Teissl



Rennaz, le 27 mai 2024